



## **Sallanches (A40) : ATMB engage des travaux de protection des zones de captage de l'eau potable à proximité de l'autoroute**

A Sallanches, les équipes d'ATMB démarrent les travaux de protection de la zone de captage d'eau potable de Cayenne. Elle fait partie des nombreuses sources d'approvisionnement en eau potable de la commune et est traversée par l'Autoroute Blanche sur 1,5 km, sur le secteur situé entre l'hôpital et les lacs de Passy. Ces travaux consistent à collecter de manière étanche les eaux qui ruissellent sur les chaussées de l'autoroute afin de les acheminer vers un bassin de récupération et de traitement multi-fonctions.

La réalisation du bassin impacte notamment le trafic sur le réseau secondaire. La Route de l'Arve qui longe l'A40 sera mise temporairement à sens unique et une déviation sera mise en place. Par ailleurs, il sera nécessaire de fermer le chemin de la Digue de l'Arve aux piétons en mettant en place une déviation piétonne

Ces travaux représentent un investissement de 5 millions d'euros et dureront jusqu'en fin octobre 2022.

### **Agir à titre préventif pour protéger l'eau potable de Sallanches**

Pour la ville de Sallanches, qui compte plus de 16 000 habitants, l'eau potable provient de nombreuses zones de captage, dont celle de Cayenne pour plus de 5 %.

Il est donc essentiel de protéger cette zone de toute atteinte, infiltration ou pollution accidentelle.

### **Rendre totalement étanche 1,5 km d'autoroute qui traverse la zone de captage de Cayenne**

ATMB a décidé de protéger la zone de captage de Sallanches. En effet, sur le secteur situé entre l'hôpital et les lacs de Passy, l'autoroute traverse le périmètre de captage éloigné, sur une distance de 1,5 km.

Aussi, sur ce tronçon, l'autoroute doit devenir totalement imperméable pour que les eaux provenant de ses chaussées soient capturées et collectées par des caniveaux, puis traitées dans des bassins avant d'être rejetées dans le milieu naturel sans risque de pollution.

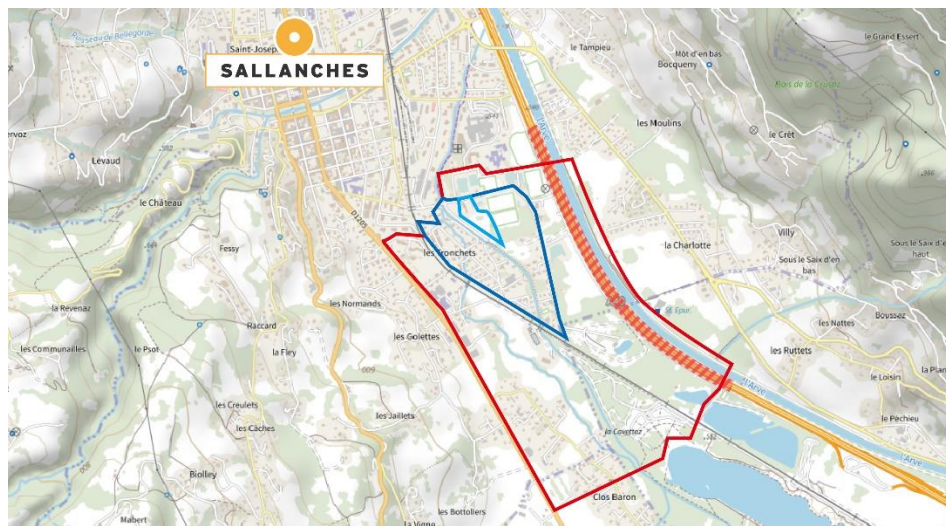
Il s'agit de se prémunir d'un déversement accidentel, par exemple d'un polluant transporté par un camion-citerne qui pourrait se renverser en cas d'accident. Ces effluents pollués seront capturés dans le bassin puis traités.

Il s'agit également de récupérer toutes les eaux de ruissellement qui proviennent de la chaussée de l'autoroute et qui drainent avec les pluies des polluants tels que les poussières des freins, l'usure de la chaussée, le sel l'hiver, etc.

### **Le dispositif créé à Sallanches pour près de 5 millions d'euros de travaux**

Cela implique de rendre l'autoroute totalement imperméable sur ce secteur avec la création de glissières anti-renversement en béton en accotement et de reprendre l'ensemble du réseau de collecte des eaux qui longe l'autoroute. Ce dispositif doit empêcher un camion de se renverser en dehors de la chaussée afin de récupérer les liquides pollués pour être traités dans les bassins.

Des caniveaux à fente en béton seront créés sur toute la longueur du chantier. Ils seront reliés à un bassin de 145 mètres de long sur 3 m de large et 2,6 m de profondeur, soit près de trois fois la longueur d'une piscine olympique.

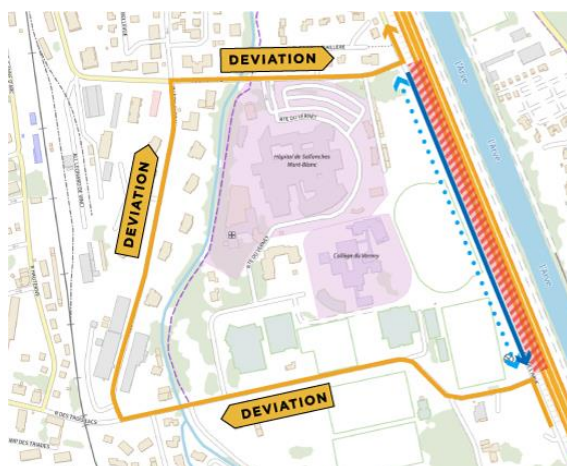


- Périmètre emprise des travaux*
- Périmètre captage éloigné*
- Périmètre captage immédiat*
- Périmètre captage rapproché*

## Le calendrier des travaux

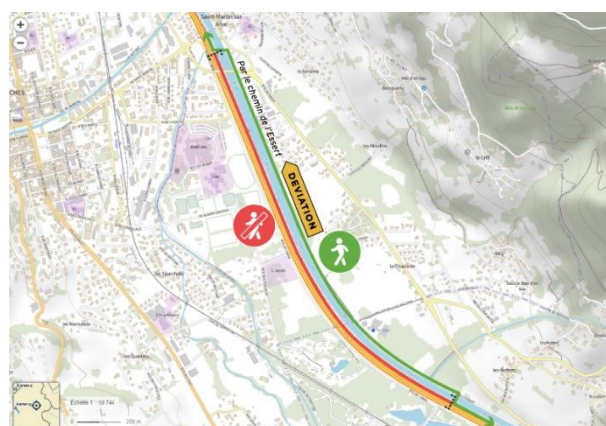
### Sur les routes communales : du 14 février au 9 septembre

- Les travaux de construction du bassin impacteront principalement le trafic sur la Route de l'Arve - qui longe l'A40 et dessert le collège et les équipements sportifs (stade, piscine). Elle sera mise temporairement à sens unique et une déviation sera mise en place.



- Déviaton*
- Circulation véhicules motorisés à sens unique*
- Circulation piétons et cyclistes pied à terre*

- Sur la rive gauche de l'Arve, une déviation concernera les promeneurs et les vélos qui seront déviés sur la rive droite de l'Arve entre le vieux pont et la passerelle située à proximité de la STEP.



### Sur l'A40 :

- Du 14 février au 30 mai : la bande d'arrêt d'urgence sera réduite sur le secteur de Sallanches dans les deux sens de circulation.
- Du 30 mai au 20 octobre : la circulation sera réduite sur une seule voie dans les deux sens de circulation sur le secteur de Sallanches.

## En savoir plus sur la protection de l'eau et être informé des travaux en temps réel

Pour être tenu informé en temps réel des balisages et déviations, les équipes d'ATMB recommandent à tous les conducteurs qui empruntent régulièrement le secteur, mais également aux riverains de :

- **Consulter le site internet dédié à ses travaux** qui présente à date tous les aménagements de circulation en cours et à venir : <https://travaux-autoroute-a40-eau-potable.atmb.com/>
- **Télécharger l'appli Trafic ATMB** qui délivre en temps réel toutes les perturbations en cours ainsi que les balisages à venir. Elle permet de créer ses alertes personnalisées sur la portion d'autoroute qui vous intéresse :



- Suivre les recommandations de la radio FM107.7 et des panneaux lumineux d'information en entrées et le long de l'autoroute

Des dépliants seront également diffusés en boîtes aux lettres des riverains pour informer des aménagements de circulation.

Une adresse mail est ouverte pour échanger en cas de questions : [communication.presse@atmb.net](mailto:communication.presse@atmb.net)

#### A propos d'ATMB :

La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est en veille permanente sur les nouveaux modes de transports. En traversant les montagnes et en rétrécissant le territoire, elle rapproche ses conducteurs en diminuant leur temps de trajets, tout en assurant leur sécurité.

Située au cœur des Alpes et au pied du Mont-Blanc, ATMB compte plus de 340 salariés pour l'Autoroute et la Route Blanches (A40 et RN205). Elle dessert aussi la Suisse par deux liaisons autoroutières transfrontalières (A411 et A41) et l'Italie, par le Tunnel du Mont-Blanc dont elle est concessionnaire avec son homologue italien SITMB.

ATMB est détenue par l'Etat, les collectivités territoriales et des actionnaires privés. Elle est titulaire d'un contrat de concession avec l'Etat français jusqu'en 2050.

## CONTACTS PRESSE

Céline Coudurier

Direction de la communication, de la transformation et des relations Humaines ATMB

[celine.coudurier@atmb.net](mailto:celine.coudurier@atmb.net)

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11